



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 22 juin 2020 à 13 h  
Séance virtuelle - webdiffusion seulement**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement  
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville  
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic  
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice  
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement  
Madame Marie-Pierre Busseau, Directrice - performance, greffe et services administratifs par intérim  
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire  
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics  
Madame Chantal Châteauevert, Secrétaire d'arrondissement

---

**Ouverture de la séance.**

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 13 h.

10.01

---

**CA20 09 0163**

**Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 juin 2020 à 13 h.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 juin 2020 à 13 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

**Période de questions du public.**

Aucune question.

---

**CA20 09 0164**

**Approuver la convention de services à intervenir avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers, de la Merci et du Boisé-de-Saint-Sulpice, pour l'année 2020 / Autoriser une dépense de 78 000 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par la mairesse Emilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers, de la Merci et du Boisé-de-Saint-Sulpice;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totalisant 78 000 \$, taxes incluses, répartie de la façon suivante:  
25 000 \$ : parcs des Bateliers et de la Merci  
53 000 \$ : Boisé-de-Saint-Sulpice;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1206389001

---

**CA20 09 0165**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2020 (RCA19 09006).**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 18 juin 2020;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 18 juin 2020;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2020 (RCA19 09006-1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1193247001

---

**Levée de la séance**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Achternive-Cartierville du 22 juin 2020 est levée à 13 h 03.

70.01

---

Émilie Thuillier (S)

---

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

---

Secrétaire d'arrondissement